

REGLEMENT CRITERIUMS DOUBLES AINEES/VETERANS : SAISON 2024-2025

- 1) Les critères sont placés sous l'autorité exclusive de la Commission provinciale namuroise des vétérans.
- 2) La compétition se déroule le dimanche 16 février et/ou 30 mars 2025 dès 9h00 (**présence dès 8h30**), elle sera disputée en « poule » pour les **diverses** catégories Aînées et Vétérans sauf pour les catégories mixtes qui **pourront** se disputer en élimination directe (néanmoins des poules sont souvent constituées). Des catégories Aînées et Vétérans seront regroupées s'il n'y a pas un nombre suffisant d'inscriptions dans certaines catégories.
- 3) L'épreuve se joue uniquement **AVEC** handicap soit en **trois sets gagnants, soit en deux sets gagnants** (suivant le nombre d'inscriptions) : les sets sont terminés à 11 points (point de la « mort » appliqué ...).
- 4) **Une grille spéciale « handicap » est composée par la C.P.N.V. pour les épreuves « mixtes ».**
N.B. : La grille handicap provinciale de la saison en cours sera d'application pour les séries vétérans, la grille C.P.N.V. sera d'application pour les séries aînées. L'handicap est enregistré dès le début du set, les sets se terminant lorsque la première équipe a marqué 11 points (il n'y a donc pas 2 points d'écart lorsqu'il y a égalité à 10 points partout dans un set).
- 5) Les « poules » sont constituées suivant le principe des forces (règlement Aile francophone de la FRBTT) en fonction des équipes inscrites. Le même principe est retenu pour le tableau par élimination directe éventuelle en catégorie(s) mixte(s).
- 6) L'ordre des rencontres en « poule » est déterminé suivant la grille officielle de la province de Namur (A.F.) appliquée aux critères « simples » : les équipes d'un même club devant néanmoins s'affronter si possible en début de compétition en fonction de l'ordre des tours repris à cette grille.
- 7) En cas d'ex-aequo les résultats entre ces équipes est (sont) prépondérant(s). Le départage se fait d'abord sur la (les) victoire(s) entre elles, si une 1^{ère} égalité sur le quotient (rapport en gain et perte) des matches, si une 2^{ème} égalité sur le quotient des sets, si une 3^{ème} égalité sur le quotient des points. Si une égalité parfaite subsiste toujours c'est l'équipe la plus âgée qui est déclarée victorieuse.
- 8) Un abandon en cours de compétition entraîne l'annulation de TOUS les résultats acquis au moment/au stade de cet abandon (en « poule ») : la Commission prendra acte de ce fait lors de sa plus proche réunion et prendra les sanctions éventuelles (extension possible auprès du C.P.N.).
- 9) La composition des équipes est totalement libre, des joueurs/joueuses de clubs différents peuvent s'associer sans aucune restriction.
- 10) Des prix/trophées récompenseront AU MOINS les vainqueurs des diverses catégories.
- 11) Les différents résultats des critères sont repris pour le **CHALLENGE DANDOY-SPORTS de la saison en cours**, suivant la cotation reprise au règlement ad-hoc (repris au bulletin amical namurois vétérans).
- 12) Toute décision pour un cas non repris au présent règlement sera prise par le(s) délégué(s) de la Commission sur place, éventuellement par le juge-arbitre désigné.
- 13) Un droit d'inscription de **3,00 euro** sera perçu par « catégorie » Aînée et Vétérans pour chaque participant pour le C.P.N. et **2,00 euro pour chaque participant dans les catégories « mixtes » pour l'A.N.V.T.T.**
- 14) Les participant(e)s NE SONT PLUS qualifiés pour les championnats de Belgique des doubles : seuls les championnats provinciaux sont pris en compte dorénavant.
- 15) Les challenges « Albert PLATTON » et « Jacques BARTHELEMY » récompensent les lauréats de cette journée (remis en principe par les familles de nos disparus).
Ces challenges ne seront attribués qu'aux lauréats PRESENTS lors de la cérémonie de remise de prix.

Au nom de la Commission,
Isabelle PIETQUIN,
Présidente CPNV.

AMICALE VETERANS

RAPPEL : COTISATION ANNUELLE

3,00 Euro

Compte IBAN : BE84 0689 0231 6659

A.N.V.T.T. : rue Ch. Lamquet, 155 Apart. 107 à 5100 JAMBES

Ou auprès de la trésorière A.N.V.T.T.

Mme LEMAIRE-KESSLER Annie

COMMISSION PROVINCIALE NAMUROISE DES VETERANS

CRITERIUMS DOUBLES AINEES, VETERANS ET MIXTES

SAISON 2024/2025 :

CLUB : _____ Indice n° : N. _____

NOM - PRENOM	- CLASSEMENT/CLUB -	CATEGORIES (Vétérans, Aînées, Mixtes)	REPAS Nombre :
1) _____	_____	_____	_____
2) _____	_____	_____	_____
3) _____	_____	_____	_____
4) _____	_____	_____	_____
5) _____	_____	_____	_____
6) _____	_____	_____	_____

...

Avis important : Préciser si club (s) différent (s) dans la/les composition (s) d'équipe (s)

FORMULAIRE à renvoyer à : cpnv.criteriums.doubles@gmail.com pour le 05 février 2025 au plus tard

Responsables de l'épreuve :

Yannick GERARD, rue de Namur, 20 - 5190 SPY 0475/75.01.54

Fabienne CLEDA, rue du Barrage, 2 - 5540 WAULSORT 0499/51.72.14

Signature du responsable : _____

Tél. éventuel du responsable : _____

GSM éventuel du responsable : _____

E mail éventuel du responsable : _____

JOURNEE : Le dimanche 16 février et/ou 30 mars 2025 (Loyers et Leuze)

Début des rencontres : 9h00 (présence au plus tard 8h30)